



ASSEMBLEE GENERALE
17 décembre 2014
COMPTE RENDU

L'an deux mil quatorze, le 17 décembre, à vingt heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Montmartin sur Mer sous la Présidence de Eric de LAFORCADE, Président.

Etaient présents : P. de CASTELLANE, F. LONGUET, E. de LAFORCADE, C. MARIE, J. DURET, P.M. LAMELLIERE, J. PEPIN, D. LEDOUX, J.B. RAULT, D. MARIE, C. BOIS, G. PAISNEL, S. PAYSANT, M. PERAULT, A. FAUTRAT, O. BECK, J. DOYERE, J. TALBOT, F. GOURDET, G. GEYELIN, S. BELHAIRE, C. CAPT, D. MAIRESSE, B. MALHERBE, J. BESNARD, S. HARDY, H. GUILLE.

Absents excusés : P. le MIERE (procuration H. GUILLE).

Secrétaire de séance : F. GOURDET

Le compte rendu de l'assemblée générale du 29 octobre 2014 est validé à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Président accueille Monsieur LAMELLIERE, délégué communautaire représentant la commune de Hauteville sur Mer suite au décès de Monsieur Prével et lui laisse la parole afin de se présenter.

Monsieur LAMELLIERE évoque trois choses :

- Son attachement au canton de Montmartin sur Mer (parti en Lorraine en 1963 mais de retour pour toutes les vacances et revenu définitivement à la retraite)
- Il est un homme de développement (économique et social)
- Il est un homme de service (actif au sein d'associations locales)

1 – Poste de Vice-Président vacant suite au décès de Monsieur Prével

Monsieur le Président indique qu'il a été discuté de ce poste en réunion de bureau et qu'il est proposé d'élire un nouveau Vice-Président qui prendra place au dernier rang des Vice-Présidents. Chacun des Vice-Présidents se trouve promu d'un rang. Le Vice-Président doit d'abord être élu puis la répartition du portefeuille se discutera dans un deuxième temps entre le Président et les Vice-Présidents.

Monsieur Besnard s'étonne de ne pas connaître la fonction du 5^{ème} Vice-Président.

Monsieur Duret ajoute que lors de la dernière élection, les postes étaient prédéfinis.

Madame Pépin demande alors à ce que les attributions soient annoncées lors de la prochaine assemblée générale.

Monsieur le Président indique qu'il y a deux postes importants : le tourisme et la communication. Il demande qui est candidat.

Monsieur LAMELLIERE et Madame LEDOUX sont candidats au poste de 5^{ème} Vice-Président.

La parole est donnée à Madame LEDOUX qui indique qu'elle est présente régulièrement aux réunions et qu'elle a une prédilection pour le tourisme avec une réelle volonté de s'engager.

La parole est donnée à Monsieur LAMELLIERE qui cite son implication sur le tourisme avec le 70^{ème} anniversaire en tant que Président de l'association « Terre et grandes marées », ainsi que ses compétences nombreuses pour aider le territoire.

Le vote a lieu à bulletin secret.

Madame LEDOUX obtient 20 voix.

Monsieur LAMELLIERE obtient 8 voix.

Madame LEDOUX est donc élue 5^{ème} Vice-Présidente. Elle est félicitée par Monsieur LAMELLIERE.

Délibération n° 2014-12-127 : le Conseil Communautaire, à la majorité, élit Madame Dany LEDOUX au poste de 5^{ème} Vice-Présidente.

Nominations aux différentes commissions et aux différents syndicats suite au décès de Monsieur Prével

Commission d'appel d'offres : Délibération n° 2014-12-128 : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, élit les délégués suivants afin de constituer la Commission d'appel d'offres :

Délégués titulaires :

- Jacques DURET
- Michel PERAULT

- Bernard MALHERBE

Délégués suppléants :

- Jacqueline PEPIN
- Jean-Benoît RAULT
- Françoise GOURDET

Monsieur le Président est membre de droit de cette commission et nommera par arrêté Monsieur Hervé GUILLE en qualité de remplaçant du Président.

Délibération n° 2014-12-129 : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, élit les délégués suivants afin de siéger aux syndicats ou associations ci-après :

Manche Numérique : Jacky BESNARD (titulaire) – Bernard MALHERBE (suppléant).

Syndicat de la Perrelle : Jacques DURET – Pierre CORBET.

Office de tourisme : Eric de LAFORCADE – Dany LEDOUX – Camille MARIE – Guy GEYELIN.

Pays d'Art et d'Histoire du Coutançais : (dans l'attente M. GEYELIN/M. le MIERE)

Jumelage Jersey : Eric de LAFORCADE - Pascal le MIERE – Olivier BECK – Camille MARIE – Joëlle TALBOT – Dany LEDOUX.

2 – Fonds de concours pour la commune de Trelly

Pour information un montant de 4 000 € a été inscrit au budget primitif 2014 pour l'aménagement d'un parking à proximité de la stèle de la lande des morts à Trelly et le montant versé s'élève à 1 999,87 €.

3 – Tarifs 2015 des prestations eau et SPANC

EAU

Une assemblée générale spécifique eau aura lieu en début d'année.

Monsieur GUILLE indique que l'étude de diagnostic effectuée sur le réseau d'eau potable préconise une augmentation de 3 % afin de couvrir le renouvellement des canalisations. Il va y voir les périmètres de protection à valider, le SIG à mettre en place, le devenir de l'usine à étudier... ce qui représente un coût.

Monsieur HARDY demande si l'augmentation est régulière.

Monsieur GUILLE répond par l'affirmative. Il indique que les communes vont dorénavant être facturées pour leurs compteurs d'eau. Actuellement, la part fixe n'est pas facturée aux communes et le surplus est facturé au tarif le plus bas. Une commune aura donc autant de parts fixes que de compteurs et les consommations de tous les compteurs.

Cette augmentation concerne le prix du mètre cube d'eau, dans toutes les tranches de consommation (hormis la part fixe), les frais de prise en charge, les frais de déplacements ainsi que les tarifs des travaux réalisés par régie (branchements, modifications...).

Les tarifs HT proposés sont les suivants :

En € HT	Part fixe (abonnement)	M3 inf. à 200 m3	M3 inf. à 1 000 m3	M3 sup. à 1 000 m3
Tarif 2014	92,79	1,30	1,18	0,79
Tarif 2015	92,79	1,34	1,22	0,81

Frais de prise en charge tarif n°1 x 20m3 = 26,80 € HT. Frais de déplacements tarif n°1 x 25 m3 = 33,50 € HT.

Délibération n° 2014-12-130 : le Conseil Communautaire, à la majorité (1 abstention) accepte une augmentation de 3 % du prix de l'eau et des prestations du service eau.

SPANC

Monsieur Guille propose de reconduire les tarifs à l'identique et d'ajouter un tarif forfaitaire pour contre visite.

En € HT	diagnostic	Contrôle neuf		Contrôle vente	Dossier réhabilitation	Contre visite
		conception	réalisation			
Tarif 2014	55,00	50,00	90,00	140,00	50,00	
Tarif 2015	55,00	50,00	90,00	140,00	50,00	Idem contrôle

Délibération n° 2014-12-131 : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide ces tarifs pour l'année 2015.

4 – Séjour ski – validation de la période et des tarifs

Monsieur Geyelin indique qu'il va être proposé aux adolescents du canton un séjour à la Toussuire pendant les vacances de Pâques. Les services travaillent actuellement sur ce projet qui a été validé en commission Jeunesse.

Monsieur le Président propose de revoir les tarifs qui datent de 2007 pour les jeunes du canton et de 2012 pour les jeunes qui habitent hors canton. Il propose pour les jeunes du canton un tarif de 400 € (au lieu de 350 €) et pour les jeunes qui habitent hors canton 450 € (au lieu de 400 €). Il rappelle que les jeunes du canton seront inscrits en priorité et notamment les jeunes n'ayant jamais bénéficié d'un séjour. Les jeunes qui habitent hors canton seront inscrits uniquement pour compléter les places disponibles.

Délibération n° 2014-12-132 : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide ces tarifs.

5 – Transformation d'un contrat emploi d'avenir en contrat d'apprentissage suite au CTP du centre de gestion

Par délibération en date du 07 mars 2013, le conseil communautaire a décidé de recruter 4 agents en contrat « emploi avenir ».

Le bureau communautaire a délibéré favorablement les 16 septembre 2014 et 03 décembre 2014 afin de remplacer un contrat emploi d'avenir en contrat d'apprentissage.

Un avis favorable a été rendu par le comité technique paritaire du centre de gestion le 17 octobre 2014.

Délibération n° 2014-12-133 : le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de modifier la délibération du conseil communautaire en date du 07 mars 2013 qui autorisait le recrutement de 4 agents en contrat emploi d'avenir. Trois agents ont été recrutés en contrat emploi d'avenir et le 4^{ème} agent va être recruté en contrat d'apprentissage. Suite à l'avis favorable du comité technique paritaire, Monsieur Guillaume Augrain va être recruté dans le cadre d'un contrat d'apprentissage pour l'obtention d'un BPJEPS (brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport) à compter du 1^{er} mars 2015.

6 – Mise à disposition de Madame BEVAN à l'association du cinéma de la plage

Par courrier en date du 25 juin 2014, la présidente de l'association sollicite une mise à disposition d'un agent à la fois projectionniste et administratif à temps complet. Cet agent communautaire exercera ses fonctions uniquement sur le site de Hauteville sur Mer, il ne sera pas autorisé à aller sur Pirou ou Coutainville.

Le bureau communautaire a émis un avis favorable à cette mise à disposition d'un agent à temps complet qui donnera lieu à la saisine de la commission administrative paritaire du centre de gestion.

Délibération n° 2014-12-134 : le conseil communautaire, à la majorité (abstention de M. Belhaire) autorise la mise à disposition à temps complet de Madame Bevan auprès de l'association du cinéma de la plage et autorise Monsieur le Président à saisir la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion.

7 – Divers

Monsieur Malherbe évoque le nouveau découpage cantonal. Notre Communauté de Communes ne devra plus s'appeler Communauté de Communes du canton de Montmartin sur Mer mais Communauté de Communes de Montmartin sur Mer.

Monsieur de Castellane souhaiterait une discussion sur l'évolution de notre Communauté de Communes, vers qui allons-nous aller et serait-il possible de réfléchir aussi sur les fusions de communes ? Monsieur le Président indique qu'une Assemblée Générale spécifique aura lieu après les rencontres de DGS avec les autres collectivités. Il précise que pour l'instant le seuil de 20 000 habitants n'est pas verrouillé. Monsieur Doyère partage l'insistance de Monsieur de Castellane.

Monsieur Besnard rappelle la problématique d'un PLUi. Monsieur le Président demande s'il est opportun de s'engager dans un PLUi avant un regroupement. Monsieur Besnard souligne que le service urbanisme prend forme au Syndicat Mixte du Pays de Coutances. Monsieur Lamellière précise qu'au 1^{er} janvier 2016 il y aura la compétence GEMAPI qui sera obligatoirement en lien avec l'urbanisme. Monsieur Besnard souligne que cette compétence lève l'impôt et qu'il est important d'en parler avec les administrés. Monsieur Beck fait remarquer que la Communauté de Communes du Bocage Coutançais a redonné la compétence urbanisme à ses communes membres. Madame Pépin indique que les Communautés de Communes de la Haye du Puits et de Saint Malo de la Lande se sont engagées dans la démarche PLUi, les services de la DDTM conseillent de le faire. Monsieur Rault ajoute que le périmètre de notre collectivité va évoluer, que le SCOT va être révisé, que l'engagement dans un PLUi demande plusieurs années et qu'il serait plus opportun, en première étape, de savoir sur quel territoire l'engager. Monsieur le Président propose d'inscrire ce sujet à l'ordre du jour d'une prochaine Assemblée Générale.

Monsieur le Président présente les dossiers qui seront à l'ordre du jour en 2015 :

- Le contrat de territoire (le 27 février 2015 un diagnostic sera présenté) ;
- L'implantation de la Via Ferrata ;

- La piste cyclable (équestre) ;
- Les locaux communautaires ;
- L'aménagement des abords du Centre Régional d'Escalade ;
- L'évolution du service de l'eau ;
- Le développement économique.

Monsieur Geyelin donne un point d'étape sur les Temps d'Activités Périscolaires : c'est une très belle aventure. 630 enfants sur 702 y participent. Il y a une excellente coopération entre le personnel enseignant et le personnel communautaire. Une manifestation aura lieu en février pour valoriser cette expérience. La prochaine commission jeunesse aura lieu le 13 janvier 2015 et le comité de pilotage PEDT le 27 janvier 2015. Il y a également la mise en place d'un site internet dédié à l'animation jeunesse.

Le personnel communautaire s'établit à 53 agents. La mise en place de structures telle le CHSCT va être obligatoire, il y a une vraie gestion du personnel à définir.

Monsieur le Président indique que la cérémonie des vœux aura lieu le 21 janvier 2015.

La séance est levée à 21h45.

BORDEREAU DE TRAVAUX AU 01/01/2015			
(augmentation de 3%)	Unité	2014	2015
Forfait de branchement pour une longueur maximum de 5 m en PVC de 18.6 x 25	forfait	445,54	458,91
Forfait de branchement pour une longueur maximum de 5 m en PVC de 26.8 x 32	f	574,75	591,99
Forfait de branchement pour une longueur maximum de 5 m en PVC de 33.6 x 40	f	673,72	693,93
Forfait de branchement pour une longueur maximum de 5 m en PVC de 42 x 50	f	808,45	832,70
Forfait de branchement trottoir hydroplast	f	603,52	621,63
Forfait de modification hydroplast	f	237,23	244,35
Borne de comptage	unité		280,00
Regard à encastrer	u	115,93	119,41
Fourniture et pose citerneau type CGEE de 0.60 x 0.50 x 0.50	u	80,76	83,18
Rehausse de citerneau (fourniture : 16,73 € + pose ½ Heure : 12,40 €)	f	28,28	29,13
Supplément pour plus de 5 m en 18.6 x 25	ml	32,52	33,50
Supplément pour plus de 5 m en 26.8 x 32	ml	32,56	33,54
Supplément pour plus de 5 m en 33.6 x 40	ml	37,91	39,05
Supplément pour plus de 5 m en 42 x 50	ml	41,78	43,03
Supplément pour plus de 5 m en 53 x 63	ml	46,05	47,43
Supplément pour plus de 5 m en 75 x 80	ml	51,1	52,63
Supplément pour plus de 5 m en 98.2 x 110	ml	54,93	56,58
Traversée de mur	f	21,31	21,95
Traversée de route	ml	34,15	35,17
Réfection de route	ml	20,75	21,37
Réfection de voirie en bicouche	m ²	9	9,27
Main d'œuvre	h	24,09	24,81
Supplément pour terrain rocheux	ml	4,13	4,25
Déplacement (barème fiscal des indemnités kilométriques : 7cv = 10 km x 0.626)	f	6,26	6,45
Fourreau en 18.6 x 25	ml	4,57	4,71
Fourreau en 26,8 x 32	ml	4,94	5,09
Fourreau en 33.6 x 40	ml	5,56	5,73
Fourreau en 42 x 50	ml	6,15	6,33
Fourreau en 53 x 63	ml	8,39	8,64
Fourreau en 63.2 x 75	ml	11	11,33
Fourniture et pose compteur de 15 mm	f	95,76	98,63
Fourniture et pose compteur de 20 mm	f	104,81	107,95
Bouche à clef complète (tête de bouche à clef-tube allonge-tabernacle-rondelle béton)	f	42,24	43,51
Robinet vanne 18.6 x 25	unité	51,92	53,48
Robinet vanne 26.8 x 32	u	55,61	57,28
Robinet vanne 33 x 40	u	118,27	121,82
Robinet d'arrêt avant compteur ø 25	u	12,28	12,65
Robinet de puisage sur col de cygne en PEHD	u	75,21	77,47
Clapet anti-pollution	u	14,35	14,78
Couvercle hydraulique Fonte 50 x 60	u	129,94	133,84
Couvercle hydraulique Fonte 80 x 80	u	221,47	228,11
Couvercle de citerneau béton	u	12,01	12,37
Couvercle de regard Sogemap isolé vert	u	20,33	20,94
Manchon réparation ø 25	u	14,38	14,81
Manchon réparation ø 32	u	17,19	17,71
Manchon réparation ø 40	u	19,92	20,52
Fourniture et pose de PEHD ø 25	ml	32,52	33,50
Fourniture de PEHD ø 25	ml	2,08	2,14
Fourniture de PEHD ø 32	ml	3,23	3,33
Fourniture de PEHD ø 40	ml	5	5,15
Fourniture de PEHD ø 50	ml	7,76	7,99
Fourniture de PEHD ø 63	ml	12,6	12,98
Raccord ø 25	u	4,34	4,47
TC FIT ø 50 (manchon de réparation)	u	24,96	25,71
Fonçage horizontal sous chaussée	ml	54,9	56,55

Le prix des pièces non inclus dans ce bordereau est calculé sur la base du prix d'achat du service des eaux multiplié par un coefficient de 1,4.